



## Bonne dynamique commerciale au T1 : et la dynamique salariale ?

Commentant la publication des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre, Stéphane Richard a déclaré : « *Malgré les effets de la crise sanitaire, le Groupe parvient à maintenir son chiffre d'affaires en croissance et à stabiliser son EBITDA. Le marché Entreprises poursuit son amélioration. Les services IT et intégration se développent, à l'image des activités de Cloud et Data dont les chiffres d'affaires ont bondi respectivement de +5 % et +11 % sur un an. En France, les performances commerciales sont très solides et nous affichons un nouveau record de ventes FttH. Orange Bank compte 1,5 million de clients en Europe. La forte demande pour les smartphones 5G augure d'une adoption rapide de cette technologie. Tous les objectifs annoncés il y a un an seront atteints et dans de très bonnes conditions financières. Enfin, je suis fier de souligner qu'Orange continue à être à la hauteur de ses responsabilités face à la crise sanitaire grâce à la force de ses réseaux et à l'engagement de ses salariés, que je remercie chaleureusement* ». Au-delà de chaleureux remerciements, les salariés attendent une véritable reconnaissance. Ils ont fait preuve d'une adaptabilité exemplaire, comme à leur habitude. Cette crise ne doit pas servir d'alibi pour réaliser des transformations qui vont à l'encontre du bien-être et de l'intérêt des salariés. A l'ouverture des négociations salariales, nous comptons sur un remerciement se concrétisant sur la fiche de paie.

## Fiscalité et télétravail

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux salariés télétravaillent à domicile. Le télétravail est un moyen d'éviter de se contaminer mais cette pratique génère de nouvelles dépenses (fournitures, électricité...). Les employeurs ne sont pas tenus d'indemniser les télétravailleurs. Les juges considèrent toutefois que les

frais engagés par les salariés pour les besoins de leur activité doivent leur être remboursés. Le gouvernement a précisé que les allocations versées en 2020 par l'employeur pour couvrir ces frais sont exonérées d'impôt, peu importe que le remboursement s'opère sur le montant réel ou de façon forfaitaire. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'allocations forfaitaires, l'exonération est limitée à 2,50 € par jour de télétravail et à 550 € par l'année (hors frais de restauration et de déplacement). Au-delà de la fiscalité, FOCom se mobilise pour plus de justice. Nous exigeons une prise en charge des dépenses des salariés afin qu'ils puissent exercer leur activité et sans en supporter le coût !

## Dialogue social : FO tire le signal d'alarme !

La réunion interprofessionnelle du comité d'évaluation des ordonnances de mars dernier a mis en exergue un recul de l'implantation syndicale et de la représentation du personnel en entreprise. Le nombre de CSSCT est également bien inférieur à celui des CHSCT qui existaient auparavant. Dès l'origine des ordonnances de 2017, FO n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences d'une telle réforme de la représentation du personnel et son impact sur la qualité du dialogue social. Il est urgent de rétablir les moyens dans toutes les entreprises permettant la représentation des personnels. Chez Orange, l'accélération des plans de transformation et de fermeture de boutiques et/ou de sites a de graves conséquences pour les personnels. Or le dialogue social s'appauvrit de jour en jour. Nous revendiquons une réelle considération du dialogue social quel que soit le niveau où il s'opère.

## Etats généraux de la laïcité : réaction FO

FO s'étonne à nouveau de la conception gouvernementale des relations avec les organisations syndicales et du débat public. Comment comprendre en effet la

décision soudainement annoncée d'états généraux de la laïcité, quand dans le même temps se déroule au parlement un débat sur le projet de loi censé conforter le respect des principes de la République, en procédure accélérée, et pour lequel le gouvernement n'a pas pris la peine de consulter au préalable la commission nationale consultative des droits de l'homme, où sont représentées notamment les syndicats ? FO n'entend pas se prêter à ce type de démarche. Pour ce qui concerne la laïcité, elle réaffirme son attachement indéfectible à la loi de 1905. Conforter les principes de la République passe prioritairement par la lutte contre les inégalités, notamment économiques et sociales, par la confortation des services publics, en termes de moyens, de personnels, et d'implantations, par la confortation de la protection sociale collective fondée sur la solidarité.

## 1<sup>er</sup> mai 2021 : ensemble pour les droits sociaux et les libertés

Le 1<sup>er</sup> mai tire son origine des combats du mouvement ouvrier. C'est le 1<sup>er</sup> mai 1884 que les syndicats américains se donnèrent 2 ans pour obtenir la limitation de la journée de travail à 8h. Les journées de travail restant de 10h à 14h, le 1<sup>er</sup> mai 1886 est déclarée la grève générale. Les manifestations seront durement réprimées et le 1<sup>er</sup> mai deviendra une journée symbolique de solidarité et d'expression des revendications sociales. Avec la crise sanitaire mondiale qui a aggravé les conditions de vie et de travail, les emplois et les salaires restent une priorité pour FO. C'est le thème de [son affiche pour ce 1<sup>er</sup> mai](#). Et les organisations FO, CGT, FSU et Solidaires « *appellent toutes les travailleuses et travailleurs à se saisir du 1<sup>er</sup> mai, partout en France, pour en faire une journée de mobilisation et de manifestation, pour s'engager avec détermination pour l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale, les libertés et la paix dans le monde* »

